



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté, lors de sa séance tenue le 1 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;


QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

12 janvier 2026	4 mai 2026	14 septembre 2026
2 février 2026	1 juin 2026	5 octobre 2026
2 mars 2026	6 juillet 2026	2 novembre 2026
13 avril 2026	3 août 2026	7 décembre 2026

Les séances ordinaires auront lieu à 19h30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 2^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.




Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sur mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public, en affichant le 2^e jour du mois de décembre 2025, une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Porte du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.



Directrice générale et greffière-trésorière